



Folio 17
N° 2018.17

HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
de MURET

CANTON de PORTET/GARONNE
COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice :	14
Présents :	11
Votants :	13

L'an Deux Mil Dix Huit
Le: vingt-sept juin à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean
Claude GARAUD, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : le
19/06/2018

**Objet: approbation de la
modification des statuts du
SIAS ESCALIU et approbation
de la délibération du SIAS.**

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. CARLES.
GROS. LAKEHAL. PAJAUD.
Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. GALEA.
GARCIA. PELFORT

ABSENTS EXCUSES : Mme BONZOM - Mme LE ROY - M. ROUSSEAU
PROCURATIONS : Mme BONZOM a donné procuration à M. DUFOUR
M. ROUSSEAU a donné procuration à M. GARAUD

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Suite à l'intégration de la Communauté de Communes Cœur de Garonne en
représentation-substitution de la commune de Lherm, la catégorie juridique du SIAS a été
modifiée. Désormais le SIAS Escaliu est un syndicat mixte fermé.

Les statuts du syndicat devaient être rectifiés en conséquence, à savoir : modifier l'article
1 relatif aux communes adhérentes, et ajouter un article intitulé « territoire ».

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIAS Escaliu approuvés par le
Comité Syndical le 29 mars 2018.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la modification des statuts du SIAS Escaliu.
- APPROUVE la délibération du SIAS Escaliu en date du 29 mars 2018

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous Préfecture le 28/06/2018
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois, an susdits.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En Mairie, le 27/06/2018.
Le Maire, J.C.GARAUD

